



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 TENUE LE 3 AVRIL 2018 À 19H45 À LA SALLE OLIVIER-GAGNON DE L'HÔTEL DE VILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT:

Richard Émond, conseiller au siège no. 4 (motivé)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Madame Marie Gratton, maire, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du Second Projet de Règlement no. 277-2018, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le Second Projet de Règlement no. 277-2018 vise à amender le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25.
2. Le Second Projet de Règlement no. 277-2018 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal *l'Avantage* et sur le site Internet de la municipalité afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.
3. Le Second Projet de Règlement no. 277-2018 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

L'assemblée publique de consultation est close à 20h00.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 3 avril 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller au siège no. 4 (motivé)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h05.

RÉS.01.04.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

21. a) Demande d'autorisation à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec) / Centre de construction Marcel Pelletier Inc.

21. b) Entente entre la Ville de Cap-Chat et URLS GÎM / Installation gratuite coffre à jouer et autorisation de signature d'une entente.

ADOPTÉE

RÉS.02.04.18

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR STÉPHANE DOIRON, de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., procède au dépôt et à la lecture du **RAPPORT FINANCIER 2017 de la Ville de Cap-Chat** et y donne toutes les explications et informations requises.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conséquence, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que le **RAPPORT FINANCIER de la Ville de Cap-Chat, pour l'exercice financier 2017**, soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.03.04.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5, 14 ET 26 MARS 2018

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 5 mars 2018 ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX** des séances extraordinaires du 14 et 26 mars 2018 soient et sont approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.04.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7145 à #7163 (#7161-annulé)** ainsi que **#30565 à #30620 (#30611-annulé)**, pour un montant total de **146 981.82\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2018

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 28 février 2018 ont préalablement été déposés à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.05.04.18

ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE FORMATION SUR LE SITE WEB ET AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / POPcliQ DÉVELOPPEMENT WEB – 375.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE** l'achat d'une formation pour Madame Martine Desrosiers relative au **fonctionnement du site Web** et **AUTORISE** le paiement de la facture (#F18-03-20 :01 du 20-03-18) de **POPcliQ Développement Web**, au montant de **375.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.04.18

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la **Ville de Cap-Chat** souhaite joindre à nouveau l'**Union des municipalités du Québec** et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du **31 décembre 2018 au 31 décembre 2023**, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- **JOIGNE** à nouveau, par la présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;
- **AUTORISE** Madame Marie Gratton et Monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

RÉS.07.04.18

AUTORISER ADHÉSION MEMBERSHIP URLS + 2 DÉLÉGUÉS / 176.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine via sa campagne de membership offre à la municipalité de renouveler son adhésion pour la période 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'adhérer à cet organisme, plusieurs avantages sont offerts à la municipalité, soient : l'accès à une gamme de services, la nomination de deux représentants de la municipalité pour participer à l'assemblée générale annuelle, la possibilité de participer à l'élaboration du plan d'action et de contribuer à sa vie démocratique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à la campagne de membership 2018-2019 de l'Unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour un montant de l'ordre de 176.\$; le coût étant approprié au budget régulier.

Il est, de plus, résolu que **SIMON LANDRY** et **RENALD ROY**, conseillers à la Ville de Cap-Chat, soient et sont nommés délégués pour représenter la municipalité lors de l'assemblée générale de l'URLS.

ADOPTÉE

RÉS.08.04.18

DÉCRÉTER LE MOIS DE MAI « MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS »

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le « Mois de l'arbre et des forêts » afin de démontrer son attachement à cette richesse collective;

CONSIDÉRANT QUE notre population appartient à un peuple dont l'histoire est intimement liée à la forêt;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource renouvelable est toujours essentielle pour le développement économique et social du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** la période du 1^{er} au 31 mai 2018, « *Mois de l'arbre et des forêts* », tel que recommandé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

RÉS.09.04.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ADHÉSION 2018-2019 / FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – 907.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#803 du 01-03-2018) de la Fédération des Villages-relais du Québec, au montant de 907.\$, concernant l'adhésion de la municipalité à la FVRQ, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.04.18

DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QU'en 2018, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le *mois d'avril* est le **Mois de la jonquille**, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** le *mois d'avril*, **Mois de la jonquille** et **ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

RÉS.11.04.18

AUTORISER PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018 & SIGNATURES

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** Messieurs **Yves Roy** et **Michaël Béland**, respectivement directeur général-greffier et directeur des Travaux publics de ladite municipalité, à **présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués** sur le territoire de la municipalité, et ce, pour l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉS.12.04.18

AUTORISER PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2018 (AU BESOIN)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2018, exécuter **des travaux d'urgence non planifiés**, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132);

ATTENDU QU'il est nécessaire **d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec** pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ;

ATTENDU QUE cette **demande d'autorisation est valide** pour la période s'échelonnant jusqu'au **31 décembre 2018**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui **accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés**;
- **Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000.\$)**;
- **Que le Directeur général-greffier ou le Directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.**

ADOPTÉE

RÉS.13.04.18

AUTORISER CUEILLETTE D'ALGUES MARINE / PRO-ALGUE MARINE INC.

CONSIDÉRANT la demande de Pro-Algue Marine Inc. de cueillir les algues marines échouées sur les berges de Cap-Chat dans le but de les utiliser comme intrant dans le cadre de leurs activités;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il n'y a pas d'objection à ce que la Ville accorde une telle autorisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer cette cueillette dans le but de préserver la tranquillité des résidents et des touristes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que :

- La Ville de Cap-Chat autorise Pro-Algue Marine Inc. à procéder à la cueillette des algues marines sur les berges de la municipalité;
- Algue-Marine Inc. devra avoir obtenu tous les certificats d'autorisation nécessaires auprès des différents ministères, si requis;
- Cette autorisation est valable pour une période de quatre (4) ans cependant, la Ville de Cap-Chat se réserve le droit de retirer son autorisation en tout temps, moyennant un préavis d'un mois, adressé à Pro-Algue Marine Inc.

ADOPTÉE

RÉS.14.04.18

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN-OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la lettre de démission datée du 30 janvier dernier de monsieur Jean-Jacques Sergerie au poste de mécanicien-opérateur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26.02.18 adoptée le 5 février 2018 autorisant l'affichage d'un poste permanent de mécanicien-opérateur;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période fixée pour le dépôt des candidatures, seulement deux personnes ont manifesté leur intérêt et répondent aux exigences de l'emploi;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler la vacance dudit poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que monsieur **Michel Dionne soit et est embauché** par la municipalité, au poste de **mécanicien-opérateur**, à compter du **3 avril 2018**, à titre de personne salariée permanente, au taux horaire prévu à l'échelon 5 de la Convention collective de travail des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat et aux autres conditions prévues dans cette dernière.

ADOPTÉE

RÉS.15.04.18

APPROUVER GRILLE DE TARIFICATION POUR LOCATION DE SALLES DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – ABROGER RÉS. 13.04.17

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** la **grille de tarification datée du 3 avril 2018** relative aux tarifs de **location des salles des édifices municipaux** laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE**, à toutes fins que de droit, la **résolution numéro 13.04.17**.

ADOPTÉE

RÉS.16.04.18

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES CONJOINTE POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ± 350 T.M.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour l'achat de sel à déglacage;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts propose à la Ville de Cap-Chat de procéder à la réalisation des documents de soumission ainsi que l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité :

- Que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** sa participation à l'**appel d'offres conjoint** pour l'**achat de sel à déglacage en vrac** avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et qu'elle lui **DÉLÈGUE** le mandat de **préparer les documents de soumission, de procéder à l'appel d'offres public, de recevoir et d'analyser les soumissions et d'en faire rapport à l'autre ville participante.**

- Que la Ville de Cap-Chat se **RÉSERVE** l'**adjudication du contrat pour ce qui est de la partie qui la concerne.**

- Que la quantité nécessaire pour notre municipalité s'élève à ± 350 tonnes métriques dont la livraison devra être effectuée au garage municipal situé au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.17.04.18

AUTORISER ACHAT DE CALCIUM LIQUIDE – 14 970 LITRES / MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE (LES AMÉNAGEMENTS LAMONTANGE INC.)- BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres en commun avec la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC de Bonaventure et la MRC d'Avignon relative à l'achat de calcium liquide;

CONSIDÉRANT le meilleur prix obtenu auprès du fournisseur, **Les Aménagements Lamontagne inc.**, pour la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat en commun de fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide, d'une quantité de 14 970 litres, au coût de 375.\$ le mètre cube, soit 0,3750\$ le litre, plus les taxes, de Les Aménagements Lamontagne inc.;** cette dépense étant appropriée au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.18.04.18

AUTORISER ACHAT DE PIERRE CONCASSÉE ET GRAVIER / ± 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la municipalité procède à l'**achat de pierre concassée et de gravier** servant à divers travaux d'entretien de ses chemins et routes;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat de pierre concassée et de gravier** pour une somme approximative de **dix mille dollars (10 000.\$)**; le coût étant approprié au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.19.04.18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER QUE LES IMMEUBLES ISOLÉS D'HABITATION MULTIFAMILIALE PUISSENT AVOIR JUSQU'À SIX LOGEMENTS DANS LA ZONE M.25

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six (6) logements dans la zone M.25 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.20.04.18

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / CENTRE DE CONSTRUCTION MARCEL PELLETIER INC.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Centre de construction Marcel Pelletier Inc. adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise le renouvellement d'un permis afin de permettre l'exploitation d'une sablière située sur les lots 76-1-2 Ptie et 75-4-2 Ptie dont la superficie visée est de 2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme aux Règlements de construction, de lotissement et de zonage de la Ville de Cap-Chat et qu'elle ne contrevient pas aux activités agricoles du secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPUIE** la demande d'autorisation du Centre de construction Marcel Pelletier Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le renouvellement d'un permis d'exploitation d'une sablière.

ADOPTÉE

RÉS.21.04.18

ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET URLS GÎM / INSTALLATION GRATUIT COFFRE À JOUER ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE

ATTENDU QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) offre à la Ville de Cap-Chat d'acquérir gratuitement un coffre à jouer d'une valeur de 1 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat souscrit à l'offre qui lui est faite;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet, il y a lieu de signer l'entente proposée par l'URLS GÎM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que Madame le maire, Marie Gratton, et le directeur général et greffier, Yves Roy, soient et sont autorisés à signer l'entente proposée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h52 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER